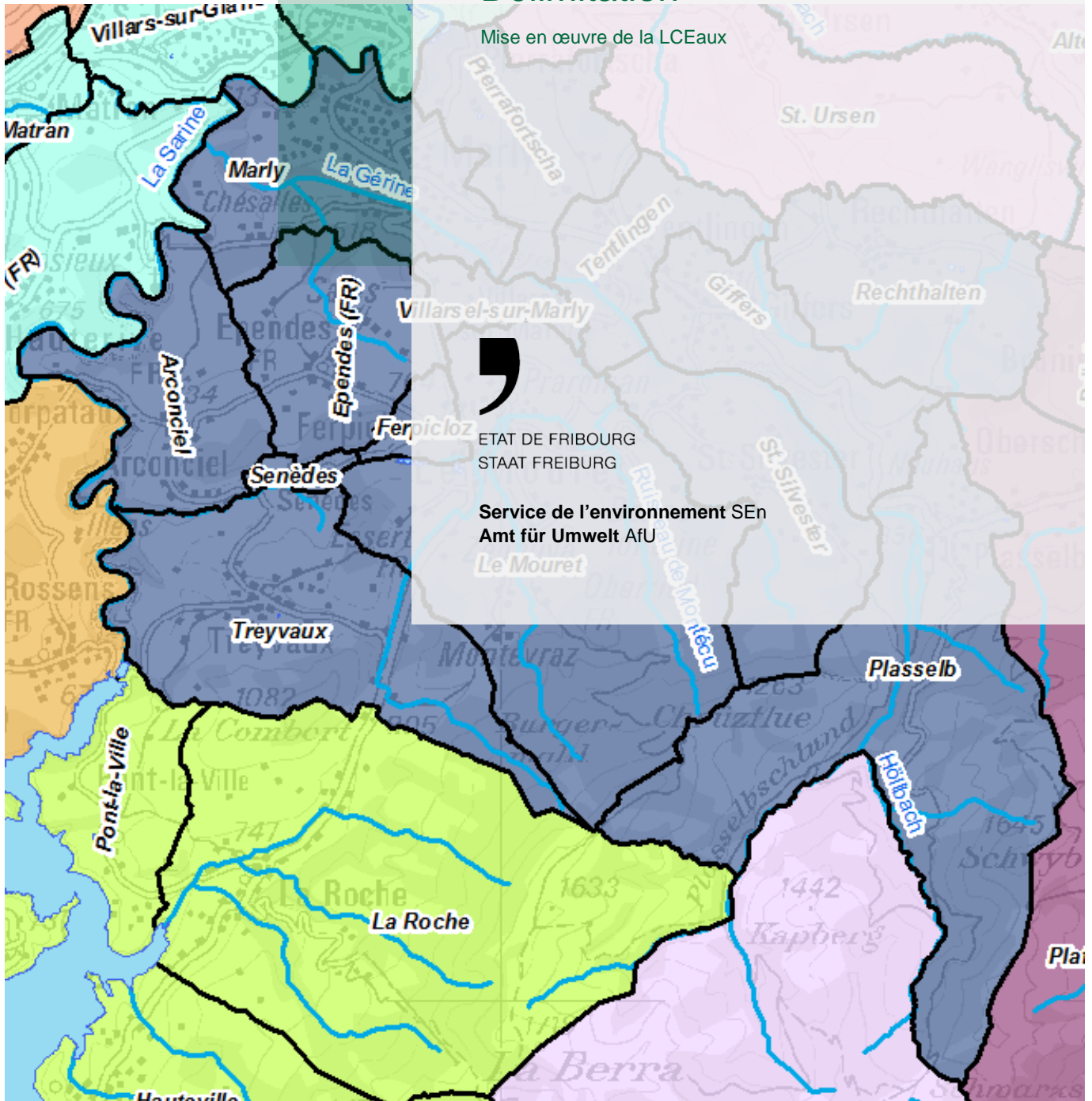


# Bassin versant Gérine

## Délimitation

Mise en œuvre de la LCEaux



---

# 1 Introduction

---

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

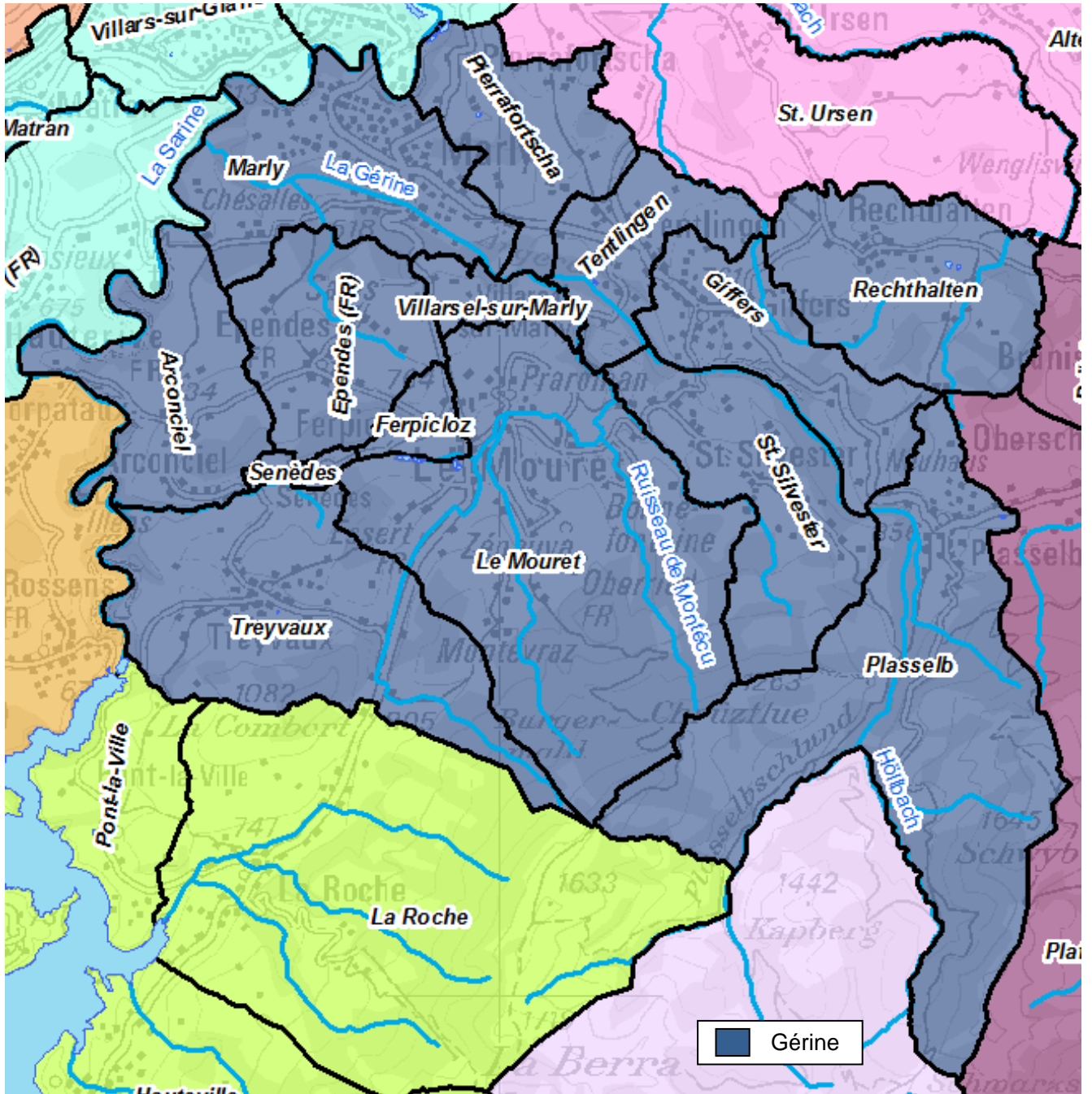
## 2 Description du découpage

---

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant (BV) sont l'épuration des eaux et l'intégrité des communes. Ce BV correspond au BV de la station d'épuration (STEP) de Marly.

Du point de vue de l'hydrographie, ce BV se recoupe majoritairement avec le BV hydrographique de la Gérine. En outre, il comprend aussi une partie du BV hydrographique du Gottéron et de la Sarine.

### 3 Délimitation



Nombre de communes	14
Nombre d'habitants	21'161
Surface du BV	99 km <sup>2</sup>
Langue	français et allemand

## 4 Tableaux de synthèse

### 4.1 Bassins versants hydrographiques

Bassins versants hydrographiques	Senèdes	Pierrafortscha	Arconciel	Marly	Treyvaux	Le Mouret	Plasselb	St. Silvester	Ependes (FR)	Ferpicloz	Villarsel-sur-Marly	Giffers	Tentlingen	Rechthalten
Gérine		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Gottéron		■										■	■	■
Sarine	■	■	■	■	■	■								

■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Gérine  
■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV

### 4.2 Stations d'épuration (STEP)

Stations d'épuration (STEP)	Senèdes	Pierrafortscha	Arconciel	Marly	Treyvaux	Le Mouret	Plasselb	St. Silvester	Ependes (FR)	Ferpicloz	Villarsel-sur-Marly	Giffers	Tentlingen	Rechthalten
Marly	■		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
pas raccordée		■												

■ Communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Gérine (état 2017)  
■ Communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2017)

### 4.3 Entreprises d'endiguement

Entreprises d'endiguement	Senèdes	Pierrafortscha	Arconciel	Marly	Treyvaux	Le Mouret	Plasselb	St. Silvester	Ependes (FR)	Ferpicloz	Villarsel-sur-Marly	Giffers	Tentlingen	Rechthalten
Aergera Höllbach							■	■						
IBS Sense Oberland							■	■						
Schwyberg-Ättenberg							■							
Schwarzsee							■							
Moosbach-Fromattbach												■	■	■

■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Gérine  
■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

---

## 5 Discussion

---

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Le tronçon entre le Lac de la Gruyère et la ville de Fribourg est une zone alluviale d'importance nationale qui touche trois BV: SARINE, GÉRINE et GLÂNE-NEIRIGUE. Des mesures nécessitant une vue d'ensemble des impacts sur la zone alluviale peuvent être nécessaires sur ce tronçon de la Sarine. Une collaboration entre toutes les communes riveraines de la Sarine ou les trois BV susmentionnés est alors recommandée.
- > Pour des projets concernant l'exutoire de la Sarine du lac de la Gruyère, une coordination avec les BV limitrophes pourrait être utile (GLÂNE-NEIRIGUE, LAC DE LA GRUYERE).
- > Les communes de Tentlingen, Rechthalten et Giffers font partie de l'entreprise d'endiguement Moosbach-Frohmatzbach. Dans le cas de projets concernant les cours d'eau gérés actuellement par cette entreprise d'endiguement, une coordination avec le BV BASSE SINGINE pourrait être utile.
- > Les communes de St. Silvester et Plasselb font actuellement partie d'une ou deux des institutions suivantes (entreprises d'endiguement): Mehrzweckgenossenschaft Aergera Höllbach, IBS Sense Oberland, Mehrzweckgenossenschaft Schwyberg-Aettenberg. Le territoire géré par ces entreprises recouvre aussi une partie d'un ou plusieurs des BV suivants: HAUTE SINGINE, JOGNE et LAC DE LA GRUYÈRE. Pour des projets concernant des cours d'eau qui traversent ou longent plusieurs BV, une collaboration entre les BV concernés pourrait s'avérer utile.
- > L'agglomération de Fribourg s'étend sur 10 communes à cheval sur les BV SARINE, SONNAZ-CRAUSAZ, GÉRINE et BASSE SINGINE. Actuellement, une coopération portant essentiellement sur le thème de la mobilité existe. Une collaboration plus large incluant des thèmes liés à la gestion des eaux est envisageable.

### Renseignements

---

**Service de l'environnement SEn**

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

[sen@fr.ch](mailto:sen@fr.ch), [www.fr.ch/eau](http://www.fr.ch/eau)

**Mars 2017**